

## FICHE THEMATIQUE : CONCURRENCE FISCALE (INTERCANTONALE)

# concurrence fiscale : préserver les atouts de la suisse

Les cantons définissent librement, au niveau constitutionnel et législatif, leurs impôts. La concurrence fiscale fait désormais partie intégrante de notre Suisse moderne et prospère. Elle encourage l'Etat à la parcimonie et à la proximité avec les citoyens. L'augmentation des recettes fiscales a permis de baisser les impôts. Entraver la concurrence fiscale nuirait à la Suisse dans son ensemble. Les impôts s'alourdiraient, affaiblissant l'économie et menaçant l'emploi. En outre, de bons contribuables seraient incités à quitter la Suisse, ce qui entraînerait des pertes de recettes fiscales.

- ▶ **L'autonomie fiscale des cantons constitue un facteur de succès qu'il convient de préserver.**
- ▶ **La Suisse doit optimiser en permanence son système fiscal afin de préserver ses atouts dans le contexte de la concurrence internationale entre places économiques.**
- ▶ **La concurrence fiscale permet de maintenir l'efficacité et un faible niveau d'imposition.**

## LA SOUVERAINETE FISCALE CANTONALE, UN FACTEUR DE SUCCES

### Des impôts bas grâce à la concurrence fiscale

Les cantons suisses sont relativement autonomes en matière financière et fiscale. Ils fixent le niveau des impôts dans un cadre clairement délimité, le déterminant en fonction des prestations proposées par l'Etat. La charge fiscale reste relativement basse. Grâce à la concurrence fiscale intercantonale, la Suisse offre des conditions attrayantes à ses habitants et à l'économie. Elle mène des politiques avisées qui s'appuient entre autres sur le frein à l'endettement, le référendum financier au niveau cantonal, une concurrence fiscale efficace et la péréquation financière. Cette dernière place la concurrence fiscale sur une base équitable.

### Rester en bonne position en comparaison internationale

Lorsqu'elles choisissent un site d'implantation, les entreprises s'intéressent certes au niveau des impôts sur les entreprises, mais aussi aux impôts sur le revenu dont devront s'acquitter leurs employés. Dans le contexte de la concurrence internationale entre places économiques, la Suisse doit maintenir son attractivité en matière d'imposition du revenu afin de rester dans la course. Le peuple suisse a confirmé ce choix en rejetant fermement l'initiative du PS « pour des impôts équitables », qui demandait l'introduction, dans toute la Suisse, d'un taux d'imposition minimum sur les revenus élevés et les grandes fortunes. Le peuple a compris que la limitation de la concurrence fiscale réduirait inutilement l'attrait de la place économique suisse et affaiblirait sa position face à la concurrence internationale, ce qui menacerait des emplois et la prospérité.



## CONCURRENCE FISCALE CONFIRMÉE

Le 28 novembre 2010, le peuple et les cantons ont fermement rejeté l'initiative du PS « pour des impôts équitables ».

### EN BREF

#### LA NOUVELLE PEREQUATION FINANCIERE (RPT)

Introduite en 2008, la Nouvelle péréquation financière règle la répartition des tâches et les flux financiers entre la Confédération et les cantons ainsi qu'entre les cantons. Elle est constituée de quatre éléments :

- Le désenchevêtrement des tâches entre Confédération et cantons. L'objectif consiste notamment à renforcer l'autonomie de ces derniers.
- L'optimisation de la collaboration entre les différents niveaux étatiques pour les tâches toujours gérées conjointement.
- La compensation des charges, qui soutient les cantons confrontés à des coûts excessifs (régions de montagne et agglomérations) et encourage la collaboration intercantonale.
- La compensation des ressources entre les cantons, qui garantit à chacun des ressources minimales. Les cantons affichant un potentiel fiscal élevé contribuent au fonds de compensation, alors que les cantons plus faibles reçoivent des moyens supplémentaires.

## LA CONCURRENCE FISCALE N'EST PAS RUINEUSE

### La concurrence fiscale intercantonale est un grand succès en Suisse

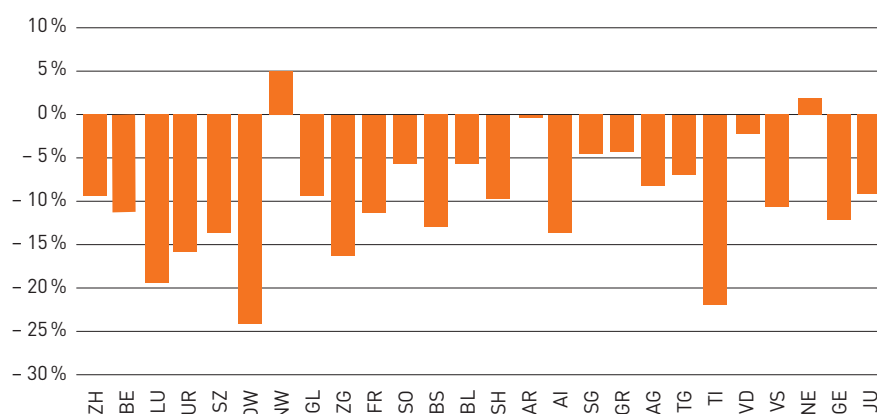
Grâce à la concurrence fiscale intercantonale, de petits cantons ont réussi avec le temps à rendre leur système fiscal plus attractif, attirant du même coup des contribuables. Leur situation s'est améliorée au point qu'ils ne figurent plus dans le camp des bénéficiaires de la péréquation financière, mais qu'ils y contribuent par des sommes importantes. De nombreux cantons ont ainsi allégé la charge fiscale de leurs contribuables, plus particulièrement celle de la classe moyenne et des familles.

### ALLEGEMENTS POUR LA CLASSE MOYENNE

Depuis 2000, les impôts fédéraux, cantonaux, communaux et ecclésiastiques moyens payés par un contribuable célibataire touchant un revenu brut de 80 000 francs ont diminué de 10 % ou de 1100 francs en moyenne. Une harmonisation fiscale matérielle ferait surtout augmenter les impôts de la classe moyenne.

### La classe moyenne bénéficie de la concurrence fiscale intercantonale

Allègement fiscal, en %, pour les contribuables célibataires ayant un revenu brut de 80 000 francs depuis 2000



Source : Administration fédérale des contributions (AFC)

Un canton doit être attractif fiscalement aux yeux de ses citoyens, sous peine de les voir s'en aller.

### Les incitations sont efficaces

Si une commune ou un canton perçoit des impôts trop élevés ou fournit des prestations insuffisantes, il est facile de changer de domicile. Les collectivités sont donc fortement incitées à proposer un bon rapport qualité/prix entre impôts et prestations étatiques. Ces dernières sont donc en permanence remises en question et améliorées. La concurrence fiscale incite donc l'État à faire preuve d'efficacité et à gérer ses ressources avec parcimonie. Dès lors que la concurrence se réduit, l'État est moins enclin à gérer attentivement ses finances.

Des impôts bas et des finances publiques équilibrées ont un impact positif sur l'économie. La concurrence fiscale favorise la croissance économique et maximise la prospérité.

### La nouvelle péréquation financière place la concurrence fiscale sur une base équitable

#### Des règles claires sont posées à la concurrence fiscale

La concurrence fiscale n'est pas « sauvage », elle s'inscrit dans un cadre clairement défini. La nouvelle péréquation financière (RPT) aplanit les différences de potentiel financier entre les cantons. Les cantons disposant d'une forte capacité financière fournissent une contribution en faveur de ceux qui sont plus faibles et possèdent moins d'atouts. La RPT tient également compte des charges excessives assumées par les cantons de montagne et les agglomérations. Ce mécanisme de compensation place la concurrence fiscale intercantonale sur une base équitable. Un canton qui pratique une concurrence fiscale très intense doit, en contrepartie, verser des sommes élevées au pot commun, ce qui constitue un correctif efficace. D'autres éléments ont pour effet de limiter la concurrence fiscale : l'impôt fédéral, très progressif ; l'harmonisation fiscale formelle (loi sur l'harmonisation des impôts directs) ; les principes constitutionnels régissant l'imposition (principes de l'universalité, de l'égalité de traitement et de la capacité économique).

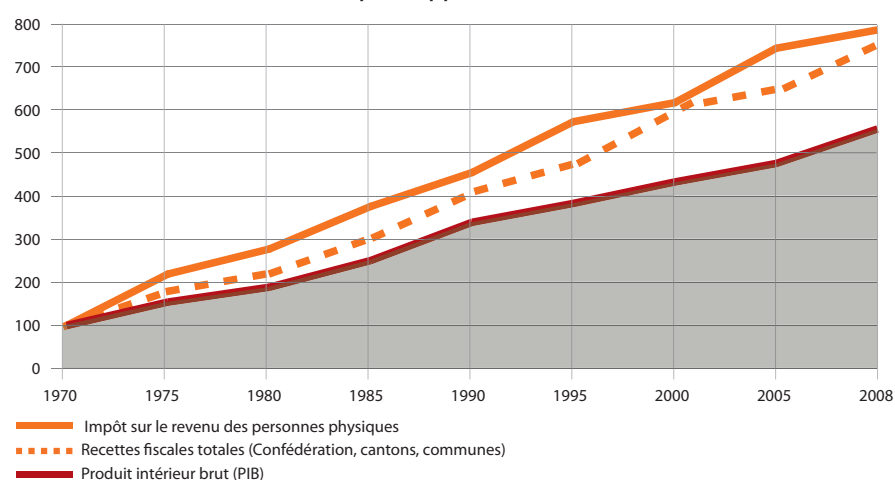
#### EN BREF

La loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs uniformise l'assiette fiscale des cantons sur le plan formel. Elle fixe les impôts que les cantons doivent prélever et définit les principes dont ils doivent tenir compte dans leur législation. Elle se fonde sur une disposition constitutionnelle approuvée par le peuple et les cantons en 1977. Les dispositions constitutionnelles ne restreignent pas l'autonomie fiscale des cantons sur le plan matériel, c'est-à-dire en ce qui concerne l'aménagement des barèmes (taux d'imposition). La loi sur l'harmonisation des impôts directs est en vigueur depuis 1993.

## PAS DE SOUS-ENCHERE RUINEUSE

La concurrence fiscale a des effets positifs sur l'économie. Grâce aux impulsions de croissance, elle fait augmenter les recettes fiscales alors qu'elle induit généralement une baisse des taux d'imposition.

#### Evolution des recettes fiscales par rapport au PIB (1970=100)



Sources : Administration fédérale des finances (AFF), Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco)

## NE PAS SCIER LA BRANCHE SUR LAQUELLE ON EST ASSIS...

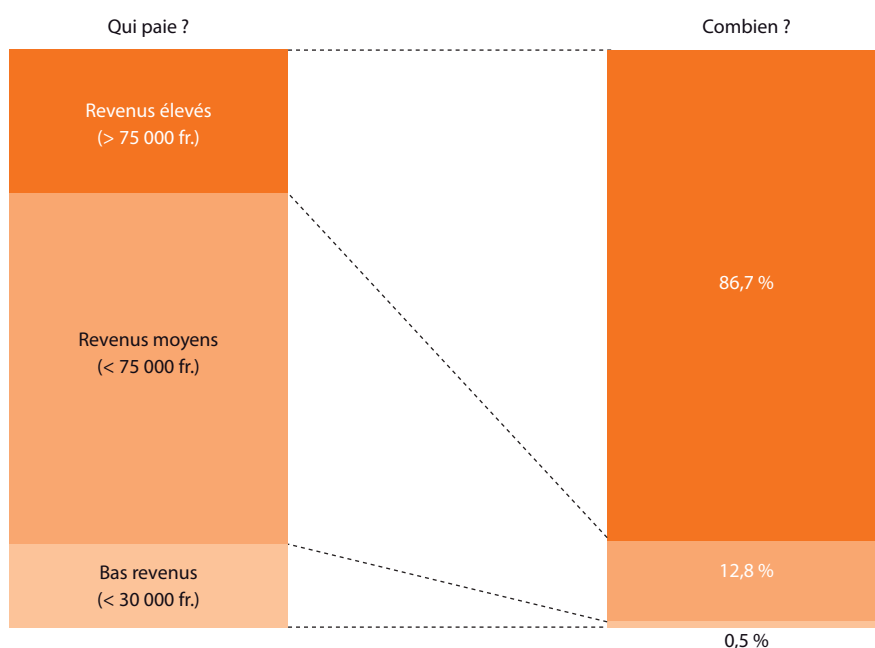
### Inciter les gros contribuables à partir reviendrait à scier la branche sur laquelle on est assis

Si les cantons devaient permettre leur liberté en matière fiscale, un pilier majeur du succès helvétique serait menacé. La Suisse pourrait devenir un pays à fiscalité élevée, dissuadant des entreprises et de gros contribuables à s'y installer, voire les poussant à partir. Or, sans les impôts des entreprises et des travailleurs aux revenus élevés, il n'est plus possible de financer le budget de l'Etat et les assurances sociales.

## UN SYSTEME FISCAL SOLIDAIRE

L'impôt fédéral direct étant très progressif, la plus grande partie de ses recettes provient d'un petit nombre de contribuables. Les 3% les plus riches financent ainsi pratiquement la moitié [49%] des recettes. Le quart le plus aisé en génère plus de 86%. Presque un tiers des contribuables ne paient pas d'impôt fédéral direct.

### Qui paie quelle part de l'impôt fédéral direct ? (2007)



Sources : Office fédéral de la statistique, Administration fédérale des contributions

Ce phénomène est encore plus marqué en ce qui concerne l'impôt cantonal sur la fortune : quelque 10 % des contribuables fournissent près de 90 % des recettes. Cette très grande contribution au financement de l'Etat d'une partie très minoritaire de la population permet d'alléger sensiblement la charge fiscale des revenus moyens et modestes. Le système fiscal suisse est ainsi très solidaire.

**Sans la concurrence fiscale, ce sont principalement les régions rurales qui n'auraient pas les moyens d'attirer de nouveaux contribuables.**

Les régions périphériques seraient les premières victimes d'une harmonisation matérielle des impôts. En effet, les cantons petits et ruraux seraient privés d'un instrument important leur permettant de compenser les inconvénients naturels de leur situation. Ils seraient dans l'impossibilité d'attirer des contribuables par une fiscalité attrayante.

Une harmonisation fiscale matérielle serait très nuisible pour notre place économique. Un alourdissement de la charge fiscale et une augmentation de la redistribution réduiraient les incitations à travailler et à épargner pour une grande partie de la population suisse. La force économique globale de la Suisse diminuerait. Des emplois seraient perdus. Alors même qu'il a fait ses preuves, notre fédéralisme et ses cantons autonomes et autodéterminés cèderait la place à un système centralisé au niveau supérieur, c'est-à-dire au niveau de la Confédération.

## UNE POLITIQUE FISCALE AUTONOME RESTE LA CLE DU SUCCES

### **Le citoyen sait mieux que quiconque ce qui est bon pour lui**

La Suisse a bien surmonté la récente crise économique et financière. Par rapport à d'autres États, elle est faiblement endettée et sa fiscalité est encore attrayante. Ce succès n'est pas le fruit du hasard. Nous le devons à un système financier et fiscal globalement bien pensé et légitimé démocratiquement par les citoyens suisses.

### **Un cartel fiscal se traduirait par une hausse des impôts**

Le modèle suisse et les avantages économiques qu'il comporte doit être défendu. Une comparaison internationale montre que la charge fiscale est moins lourde dans les pays qui connaissent la concurrence fiscale, comme la Suisse ou les États-Unis, que dans ceux qui ont misé sur une forme de cartel fiscal, à l'exemple de l'Allemagne, de la France ou de l'Italie. Ces pays affichent une quote-part fiscale supérieure de 6 % à 20 % à celle de la Suisse.

### **Défendre la position de pointe de la Suisse en comparaison internationale**

Grâce à une concurrence fiscale intercantonale réelle, mais encadrée, la Suisse est fiscalement attractive pour les particuliers et les entreprises. C'est une des raisons qui explique sa position dans les classements de compétitivité. La concurrence mondiale entre places économiques est un défi permanent. D'autres pays s'efforcent aussi d'améliorer leur attrait fiscal. La Suisse pourra conserver sa position de pointe à condition d'optimiser en permanence son système fiscal. La concurrence fiscale intercantonale incite les cantons à se remettre constamment en question et améliorer leur système fiscal.

## INFORMATIONS

### Dossiers et liens

- ≥ [www.economiesuisse.ch](http://www.economiesuisse.ch)
- ≥ [www.efd.admin.ch](http://www.efd.admin.ch)
- ≥ [Une harmonisation fiscale matérielle est-elle nécessaire en Suisse ?](#)

### Votre personne de contact chez economiesuisse :



Vincent Simon  
Responsable de projets Finances et fiscalité  
[vincent.simon@economiesuisse.ch](mailto:vincent.simon@economiesuisse.ch)